



PRÉFET  
DE L'ORNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## ATLAS DES PAYSAGES DE NORMANDIE

Orne



Unité paysagère

4

### Les grandes vallées encaissées du Pays d'Auge

## Sommaire

	Pages
<b>Introduction</b>	<b>3</b>
<b>Caractéristiques de l'unité paysagère</b>	<b>3</b>
■ Structure paysagère n°1 : les grandes vallées encaissées de la Vie et de la Touques	6
■ Structure paysagère n°2 : les plateaux tabulaires très ouverts	10
■ Structure paysagère n°3 : l'entrelacs de vallons bocagers	13
■ Matériaux et architecture	16
<b>Qualification de l'unité paysagère</b>	<b>17</b>
■ L'unité paysagère telle qu'elle est perçue localement	17
■ Les éléments structurants et ponctuels reconnus	17
■ Entre modèles locaux et globaux, des motifs d'attachement partagés ou plus confidentiels	19
<b>Les limites de l'unité paysagère</b>	<b>19</b>
<b>Les dynamiques paysagères à l'oeuvre</b>	<b>22</b>
■ Dynamiques paysagères analysées par les paysagistes	22
■ Les dynamiques perçues lors des ateliers	30
■ Entre dynamiques réelles et dynamiques perçues	31
<b>Atouts / faiblesses / opportunités / menaces</b>	<b>32</b>
■ Atouts et opportunités	33
■ Faiblesses et menaces	33
<b>Liste des communes concernées en tout ou partie</b>	<b>34</b>



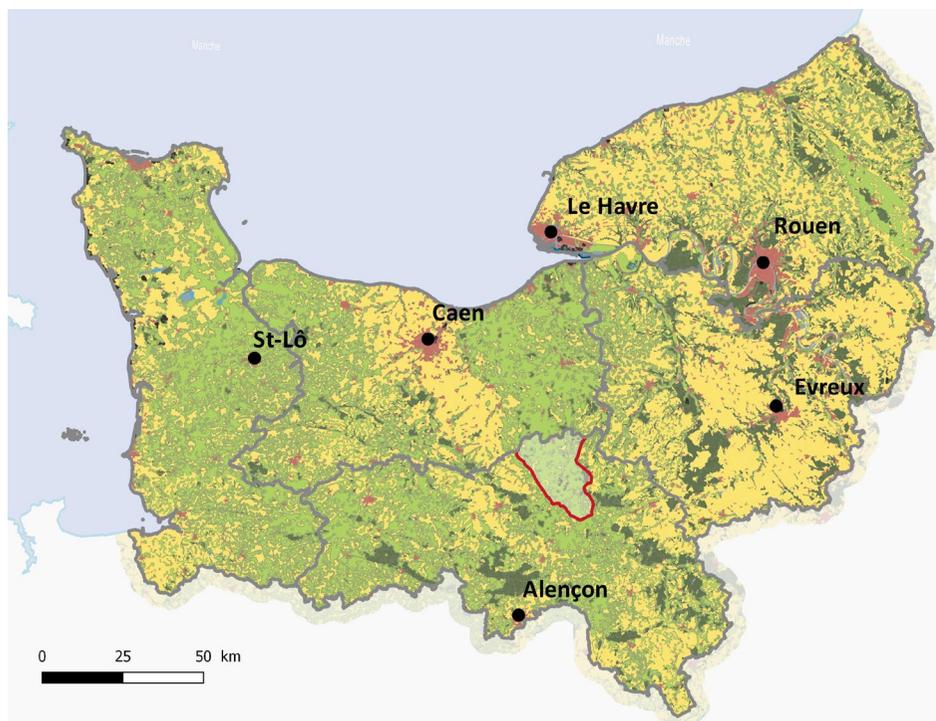
Vallons bocagers de la Touques amont, sur la RD 979 vers Gacé (CDCVAM – Karine Présier).

Photo de couverture :  
Vimoutiers au creux de la vallée de la Vie.  
Vue depuis le plateau ouvert ; La Foutelaie (CDCVAM – Fabrice Valette).

## Introduction

Les vallées encaissées du Pays d’Auge présentent une variété de reliefs et de paysages : les rivières de la Vie et de la Touques ont creusé le plateau de craie pour créer deux grands couloirs d’orientation nord-sud, lisibles à l’échelle régionale. Les deux vallées encaissées « en U » organisent un système de plateaux tabulaires (au centre et à l’est) et un modelé de vallons et de collines (du nord-ouest jusqu’au sud).

Les grandes vallées encaissées du Pays d’Auge se prolongent dans le département voisin du Calvados..



Localisation de l’unité paysagère des grandes vallées du Pays d’Auge au sein de la région Normandie.

## Caractéristiques de l’unité paysagère



*Caractériser un paysage vise à décrire les traits caractéristiques d’un paysage (type de relief, composition, forme et trame des haies, implantation du bâti, matériaux et architecture...). Ceux-ci font partie des éléments qui permettent de le distinguer des paysages voisins, aux côtés de la qualification et de l’analyse des dynamiques (cf. parties suivantes).*

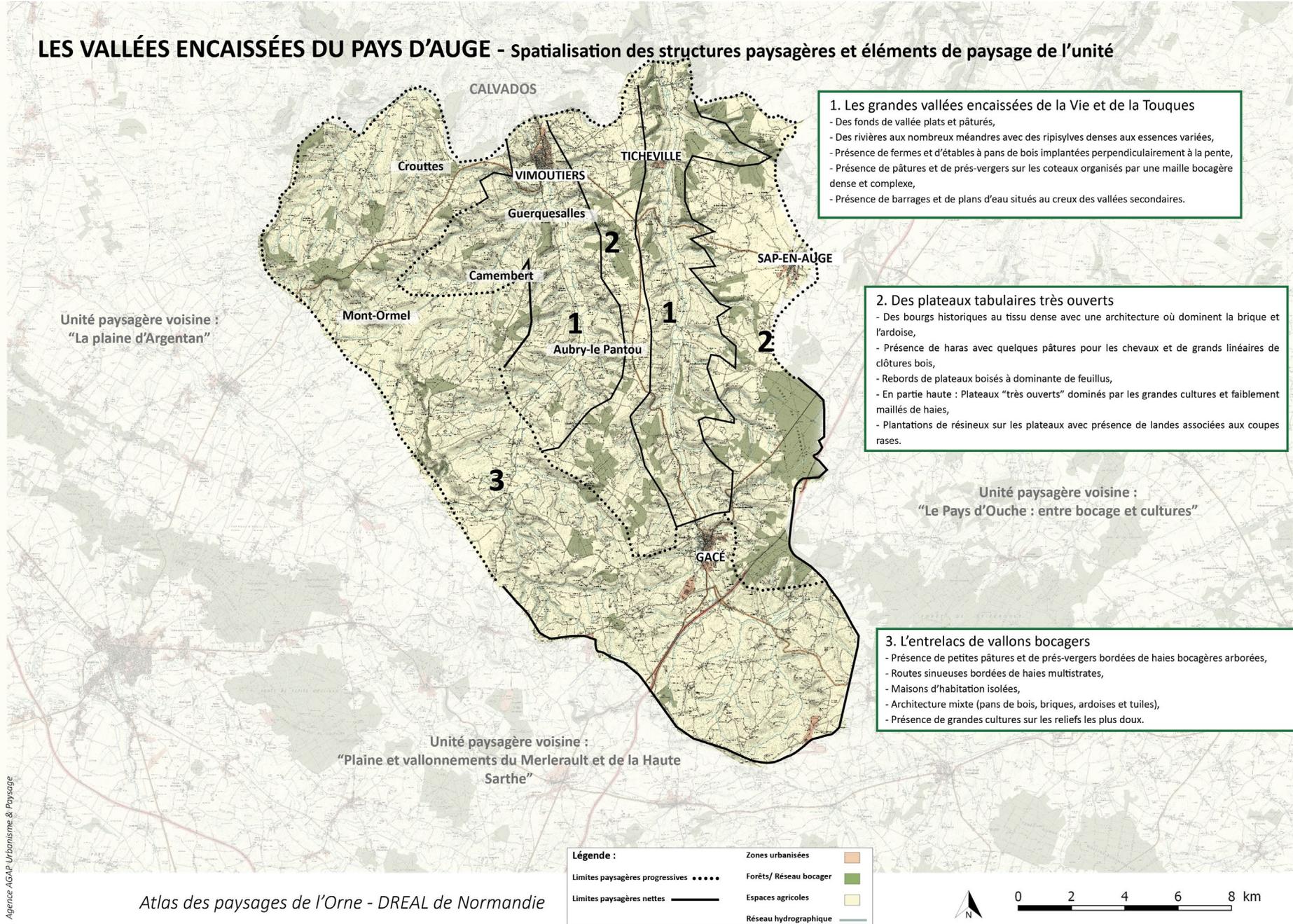
Le Pays d’Auge s’étend du nord ornaïse à la Côte fleurie, un territoire large dont beaucoup disent qu’il est la carte postale de la Normandie. L’image d’Épinal par excellence de la Normandie représente ainsi des vallons occupés par des vaches pâturent paisiblement sous des pommiers en fleurs devant une maison à pans de bois.

En fonction des particularités géomorphologiques du territoire, des ambiances variées se déploient à travers trois structures principales :

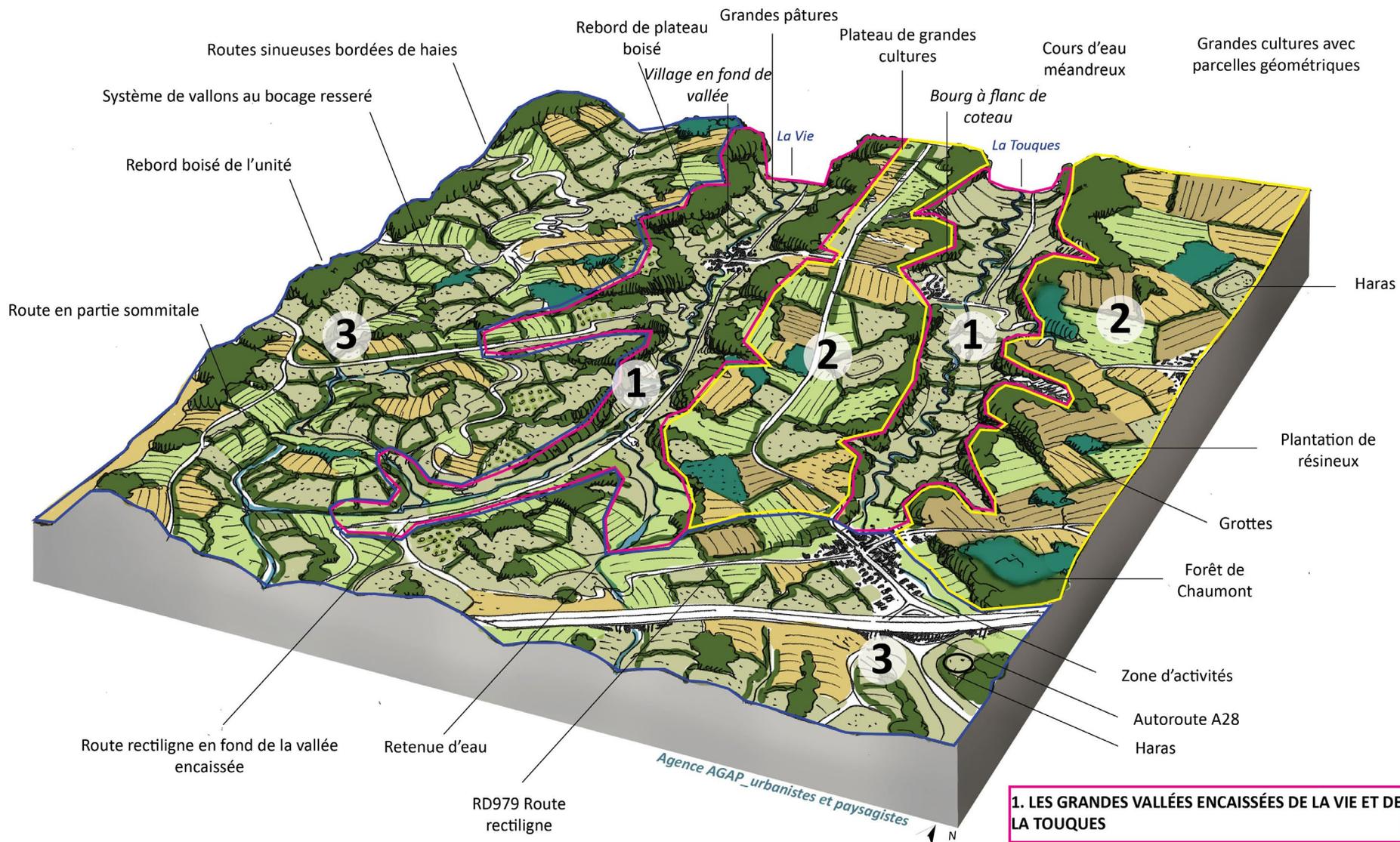
- **les grandes vallées encaissées bocagères de la Vie et de la Touques** dominées par de grandes pâtures, des vergers vieillissants et des fermes traditionnelles à pans de bois ;
- **les plateaux tabulaires très ouverts** (grandes cultures, haras), mais également boisés de feuillus et de plantations de résineux sur leurs marges ;
- **les entrelacs de vallons bocagers** aux reliefs doux, où se mêlent prairies, vergers, cultures et quelques boisements.

Ces structures s’articulent autour d’un relief vallonné, caractéristique de l’unité. L’unité paysagère est ainsi caractérisée par 3 structures paysagères qui vont faire chacune, l’objet d’une description.

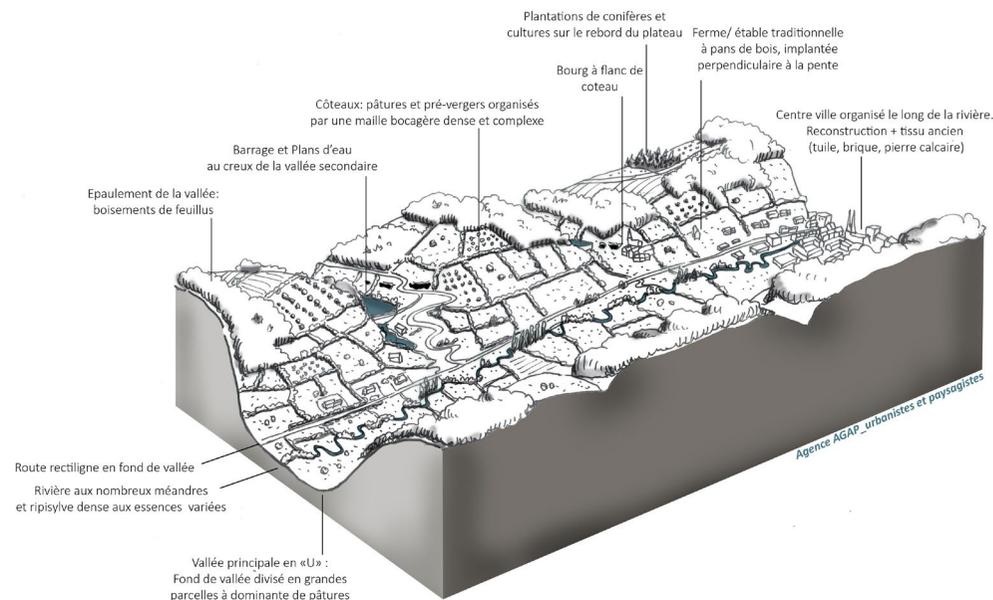
## LES VALLÉES ENCAISSÉES DU PAYS D'AUGE - Spatialisation des structures paysagères et éléments de paysage de l'unité



# LES GRANDES VALLÉES ENCAISSÉES DU PAYS D'AUGE - Caractérisation



## Structure paysagère n°1 : les grandes vallées encaissées de la Vie et de la Touques



### ● Un socle géomorphologique qui fonde les caractéristiques essentielles de l'unité

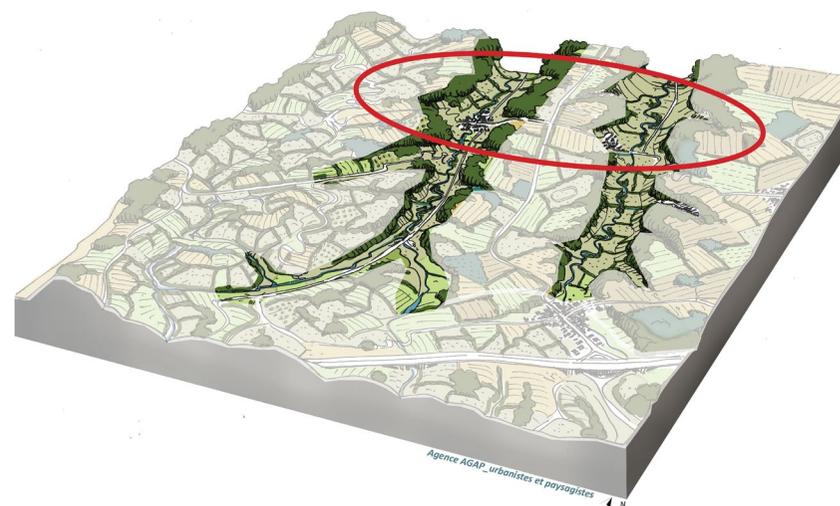
Les vallées de la Vie et de la Touques sont caractéristiques des « vallées en U ». Fortement encaissées dans le plateau de craie, elles forment deux couloirs herbagés orientés nord/sud. Le fond de vallée accuse une différence de niveau de l'ordre d'une centaine de mètres avec le plateau. Pour exemple, Vimoutiers se situe à 98 m, tandis que les rebords du plateau culminent à environ 210 m d'altitude.

Ce relief favorise les vues cadrées par des coteaux parallèles formant un couloir depuis le fond de vallée. Des points de vue sont également spectaculaires depuis les rebords des plateaux, en balcon sur la vallée. Par ailleurs, ce relief participe à créer une ambiance et une cohérence propre à la structure paysagère, en fermant visuellement les vues sur le plateau et les structures « extérieures » depuis les fonds de vallée.

Des vallées secondaires et perpendiculaires aux deux vallées principales, d'échelles moins imposantes, créent des paysages plus resserrés, intimes et plus largement arborés.

### ● Des fonds de vallées plats et pâturés

#### • Vers l'aval, au niveau de Vimoutiers et Pontchardon



Les fonds de vallées sont relativement plats. Leurs largeurs fluctuent entre 500 m et 800 m, avant que les coteaux ne remontent en douces ondulations bocagères puis en pentes plus fortes et boisées. Ce paysage est plutôt « ouvert » et organisé en grandes parcelles d'une dizaine d'hectares environ, essentiellement pâturées par des vaches et des moutons. Ces pâtures, assez géométriques, s'organisent en lanières bordées de talus bocagers, perpendiculaires au cours d'eau central et sinueux.

Les rivières de la Vie et de la Touques dessinent de petits méandres dont les berges sont accompagnées de ripisylves (chênes, saules) discontinues. De moins en moins entretenus, les anciens arbres conduits « en têtard » qui la constituent, se développent et tendent à cloisonner les parcelles en fermant les vues latérales. Les routes, en léger surplomb, sont souvent bordées de haies arbustives basses composées d'aubépines, de frênes de noisetiers, de prunelliers et de sureaux noirs.

Un premier plan herbagé, parfois parsemé d'arbres isolés, ouvert et lumineux, tranche avec un second plan constitué d'une superposition de lignes bocagères hautes qui ferment partiellement l'horizon. Ce paysage rythmé et harmonieux est historiquement parsemé de fermes basses sous ardoises et à pans de bois, constituées de un à trois bâtiments peu volumineux qui s'inscrivent de façon équilibrée et souvent perpendiculaire à la pente.



Pâtures traversées par le dessin méandrique de la Vie et de sa ripisylve composée de vieux saules têtard ; vers Guerquesalles.



Ferme à pans de bois sous ardoises, isolée au sein d'un maillage de haies basses et implantée perpendiculairement à la pente, vers Guerquesalles.

C'est au nord de l'unité, au fond de la vallée de la Vie que s'est développée la ville de Vimoutiers, principale ville du secteur. Partiellement détruite pendant la guerre, la ville présente un caractère urbain typique de la reconstruction, notamment en centre-ville.



Vue sur un front urbain issu de la reconstruction avec au second plan les flèches de l'église et le rebord boisé du plateau ; Vimoutiers.



Entrée de ville de Vimoutiers, composée de zones commerciales et artisanales et au vocabulaire routier. En arrière-plan, les coteaux bocagers.

- Vers l'amont



L'épaulement des vallées s'adoucit et les coteaux plus tendus donnent à voir un paysage moins cloisonné.

Ici, les limites cadastrales sont plus floues, car de nombreuses haies ont disparu. Les paysages sont donc plutôt ouverts et les horizons assez lointains bien que le regard soit encore cadré par l'amorce des couloirs de la Vie et de la Touques.

Ce secteur est constitué de grandes parcelles planes et géométriques. Prairies de fauche, pâtures ou cultures de blé, maïs ensilage, colza composent un paysage diversifié. Le brun de la terre, le blond des cultures alternent avec le vert des prairies.

### ● La partie supérieure des coteaux, le rebord du plateau et l'amorce des vallées secondaires

Le paysage ouvert du fond de vallée, laisse ici place à des paysages plus fermés. Le haut des coteaux et le rebord des plateaux, moins accessibles et bénéficiant de sols moins profonds sont très largement boisés de feuillus (chênes, frênes, érables, charmes, bouleaux). Les limites entre le bas des coteaux herbagés et le haut des coteaux boisés sont souvent nettes et viennent renforcer la limite entre les différentes structures paysagères : « Les vallées encaissées de la Vie et de la Touques », « Les plateaux tabulaires très ouverts » et « L'entrelacs de vallons bocagers ».



Vue sur Vimoutiers depuis la RD 979 : la vallée secondaire au premier plan est fortement boisée ; La Butte du Sap-en-Auge.



Grottes dans le coteau calcaire à proximité de la ferme du Vimer.



Front de taille à proximité de la ferme du Vimer.



Bâtisse en pierres de taille calcaire avec soubassements en granit à proximité de la ferme du Vimer.

La maille bocagère est ici plus complexe et irrégulière, suivant les mouvements plus accidentés du terrain des minces vallées. Les points de vue offerts depuis de petites routes sinueuses sont plus rares mais sont aussi plus spectaculaires, à travers des fenêtres créées dans des haies.

L'arbre isolé à travers le modèle du pré-verger tient une place encore importante dans ce paysage, bien que les pommiers hautes-tiges soient souvent vieillissants (du fait du déclin du secteur cidricole). De jeunes plantations de vergers basses-tiges donnent à voir localement des modelés de terrain strictement ordonnés, au sein desquels les animaux sont absents.

Au creux des vallées secondaires, de nombreuses mares sourceuses ont été créées afin d'abreuver les animaux, alors que certains vallons, aux reliefs pourtant fortement mouvementés, restent « secs » toute l'année.

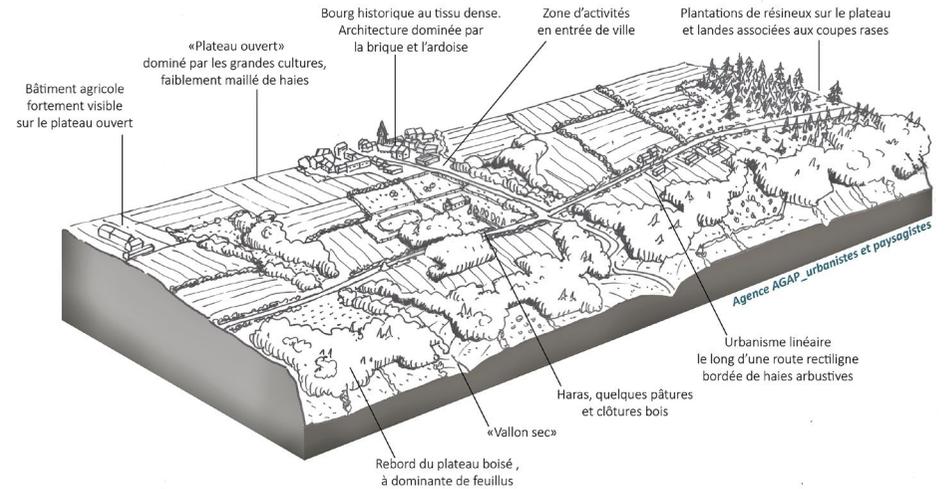


Retenue d'eau à le Vitou ; vers Vimoutiers.



Bâtiment agricole récent construit en extension du corps de ferme ancien et bien intégré au paysage en creux de vallon ; la Foutelaie sur la RD 246.

## Structure paysagère n°2 : les plateaux tabulaires très ouverts (grandes cultures, haras)



### ● Des horizons lointains

Les rebords des plateaux se caractérisent par des paysages ouverts où les horizons plans et parfois boisés sont particulièrement lointains. Ces paysages mixtes sont constitués de vastes et géométriques parcelles exploitées de manière égale entre céréales, herbages et boisements de résineux. Ici la figure de l'arbre isolé a pratiquement disparu du paysage et la maille bocagère s'est fortement élargie.

### • Des limites nettes

La ligne de rupture de pente, essentiellement boisée et au relief encore mouvementé, tranche fortement avec les paysages du plateau. Les forêts de feuillus, en futaie et en taillis, marquent une limite nette à travers laquelle seules les petites vallées secondaires permettent des ouvertures visuelles sur les vallées de la Vie ou de la Touques, en contre-bas.

La disparition des ondulations du relief, du bocage, du motif de l'arbre isolé, des herbages et pré-vergers annonce la limite est de l'unité paysagère. Cependant, la limite entre les unités paysagères des grandes vallées encaissées du Pays d'Auge et le Pays d'Ouche reste progressive. Les caractéristiques architecturales perdurent sur le plateau et continuent à être hétérogènes (briques, pans de bois, pierre calcaire, ardoises, tuiles).

### ● Des paysages de forêt, verticalité et horizontalité

Cette structure particulièrement plane donne à voir des paysages aux lignes et aux rapports de verticalité/horizontalité très affirmés, notamment entre forêts et espaces très ouverts de cultures.

Paysage céréalier, très ouvert sur le plateau ; vers La Saussaye sur la RD 12.



Si les rebords de plateaux sont issus de boisements « naturels » de feuillus aux faciès variés et hétérogènes, les plateaux sont plus largement boisés de plantations de conifères alignés et organisés strictement et uniformément selon des enjeux de gestion et de production forestière (parcelles géométriques et chemins forestiers rectilignes). La mono-spécification en résineux, la hauteur des troncs et leur ordonnancement strict sont créateurs de paysages homogènes et austères. Les jeux de lumière sur les troncs sont parfois saisissants, notamment en lisière entre espaces de landes issus de coupes rases, et l'intérieur sombre des forêts aux feuillages persistants.

Ce paysage forestier est évolutif. Les coupes sont nombreuses et rythment les séquences paysagères offertes depuis les routes rectilignes (RD 979, RD 438). L'alternance de landes à genêts et graminées, les plantations de jeunes baliveaux et les parcelles de résineux à maturité façonnent une mosaïque de plans très fermés et resserrés et des plans ouverts lumineux et lointains.



Grumes issues de coupes récentes et stockées en Forêt de Chaumont.

Au premier plan, une lande à genêts et graminées issues de la coupe de résineux et du sol rendu acide par les plantations de résineux ; forêt de Chaumont.



### ● Routes, urbanisme et architecture

Les petites routes sinueuses qui permettent d'accéder aux plateaux depuis la Vie ou la Touques, tranchent avec les routes rectilignes qui longent ces rebords du nord au sud (ex : RD 438 et RD 439). Ces axes de circulation privilégiés du territoire, ont favorisé un développement pavillonnaire linéaire, parfois sans rapport avec un tissu urbain ancien existant. Ces bâtiments en alignement dénotent avec un habitat historiquement dispersé sur le plateau autour de fermes ou hameaux.

Le plateau ne dispose pas non plus d'une identité architecturale traditionnelle tranchée. Briques, pierres de calcaire, pans de bois, ardoises cohabitent en formes et volumétries variées : bâtisses, longères, maisons mitoyennes de ville.



Paysages urbains rythmés et de grande qualité. Les maisons à pans de bois et couverts de tavaillons dominent les rues anciennes, tandis que les constructions plus récentes (XIX<sup>e</sup> - milieu XX<sup>e</sup> siècle) sont essentiellement constituées en briques ; Le Sap-en-Auge.



Paysages urbains rythmés et de grande qualité. Les maisons à pans de bois et couverts de tavaillons dominent les rues anciennes, tandis que les constructions plus récentes (XIX<sup>e</sup> - milieu XX<sup>e</sup> siècle) sont essentiellement constituées en briques ; Le Sap-en-Auge.

### ● Les haras

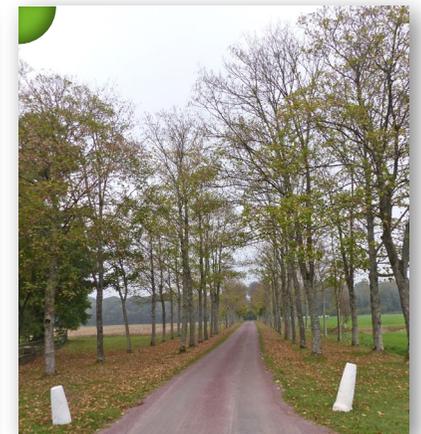
Les haras se sont développés sur le plateau (et sur le sud des « Entrelacs de vallons bocagers ») depuis le milieu du XX<sup>e</sup> siècle, en remplaçant, peu à peu, les anciennes pâtures de vaches et de moutons. Généralement, un bâtiment principal tel qu'un château ou un manoir, implanté à quelques centaines de mètres en retrait de la route principale, organise un système de prairies permanentes et de prairies de fauche. Cependant, l'orientation sportive de ces élevages, a favorisé le parage des animaux dans des box et dans de petites parcelles individuelles. Bien que nombreux sur le territoire, les chevaux restent ainsi peu présents dans le paysage.

Les paysages des haras sont caractérisés par des barrières en bois souvent peintes en noir, dessinant d'élégantes silhouettes se découpant sur des prairies vertes au dernier plan desquelles, des boisements lointains viennent fermer l'horizon.

Les haras sont généralement constitués de trois à six bâtiments dont la maison d'habitation, des bâtiments de stockage et des box. La maison d'habitation, souvent un petit château, est facilement identifiable car elle dispose généralement d'une allée plantée d'arbres de haute futaie (tilleuls, chênes), fortement visible dans le paysage plan et plutôt ouvert du plateau.

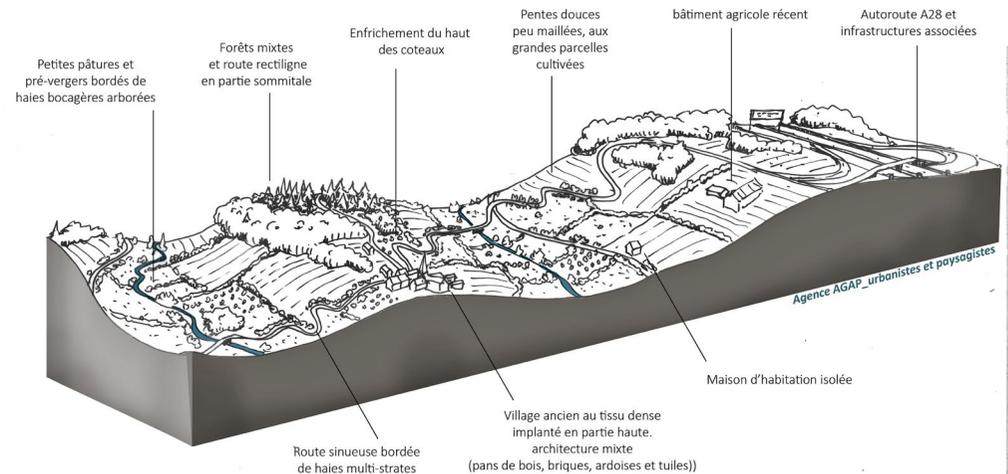
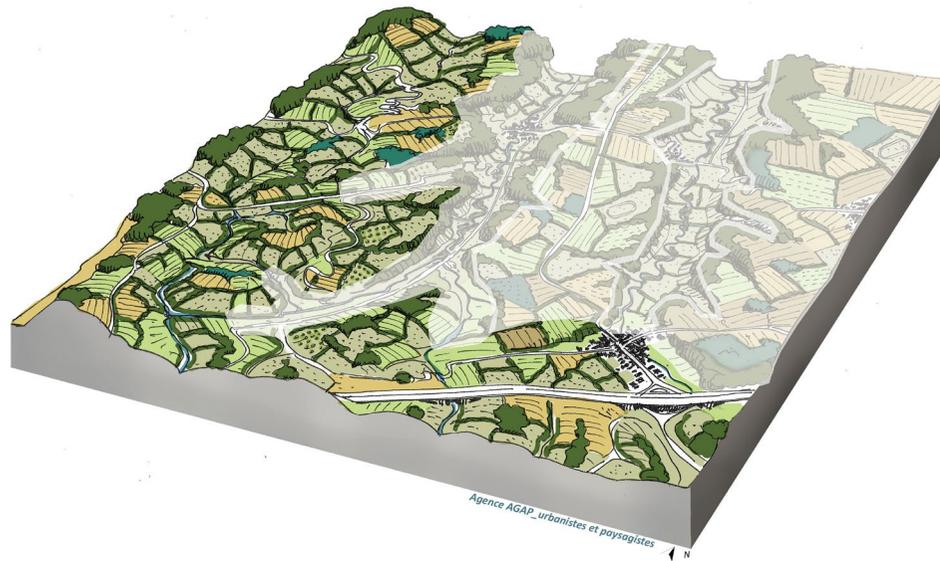


Pâtures à chevaux entourées de clôtures bois traitées à l'huile de vidange et bâtiment de stockage agricole ; vers la Fontaine sur la RD 49.



Allée plantée d'accès au château de Vimer.

## Structure paysagère n°3 : l'entrelacs de vallons bocagers



### ● Un modelé caractéristique

« L'entrelacs de vallons bocagers » forme un ensemble paysager harmonieux, caractérisé par des mouvements amples du terrain. Les bosses successives accusent des variations d'altitudes plus faibles et des pentes plus douces que dans les « Vallées encaissées ». Cette différence est de l'ordre d'une soixantaine de mètres entre le fond de vallée et la partie sommitale des versants. Les principaux cours d'eau de la Monne, de la Vie (amont), du ruisseau de Crouttes ou du ruisseau du Bouillaunay, ont érodé le plateau de craie et ont façonné ce modelé doux et ample.

Les collines sont étroites mais offrent, au détour d'une route sinueuse bordée de haies multi-strates, des vues sur les plans successifs de collines et vallons.

La structure représente un ensemble cohérent du nord au sud, délimité à l'ouest par une frontière géomorphologique forte :

- les contreforts de la vallée de la Dive (ex : passage de 190 m à 265 m au niveau de le Télégraphe) ;
- à l'est, par l'encaissement progressif de la vallée de la Vie.

### ● Crêtes boisées et bocage fortement maillé sur les coteaux les plus pentus

Les vues, depuis les points hauts, présentent un ensemble d'apparence homogène, uniformément herbagé et maillé de haies bocagères.



Village de Camembert au tissu ancien composé de maisons à pans de bois resserrées autour du clocher. L'ensemble est ramassé à flanc de coteau.

Les coteaux sont recouverts d'un maillage bocager relativement complexe qui encadre un paysage herbagé à dominante de prairies permanentes à vaches et moutons. Dans une moindre mesure, les parcelles sont cultivées (blé, orge, maïs ensilage) et accueillent encore quelques prés-vergers. Les haies nombreuses, bien que discontinues, accompagnent le tracé de petites routes sinueuses suivant les légères ondulations du relief.

Ici, la haie se caractérise par des alignements d'arbres de haut-jet disposés tous les 10 m environ (chênes, châtaigniers, frênes, etc.) accompagnés d'une strate arbustive de « bourrage » (strate végétale intermédiaire qui sépare les parcelles avec des espèces buissonnantes : prunelliers, charmes, noisetiers). Faute d'entretien, la haie arbustive et les arbres conduits en « têtard » traditionnellement rabattus une fois par an, tendent à prendre de la hauteur et à fermer les vues latérales. Cependant, cette structure bocagère continue de cadrer les vues dans le prolongement des routes, sur le lointain.



Haie composée d'arbres de haut-jet et bourrage arbustif le long de la RD 703 vers Le Renouard.



Alignement de frênes autrefois conduits en têtard, ancienne ligne de démarcation entre deux parcelles, aujourd'hui réunie en prairie de plus grande taille pâturée par des vaches ; sur la RD 703 au niveau de Les Bruyères de Creffy.



Alignements d'arbres marquant la délimitation entre vergers et espaces herbagers ; vers le Renouard.

Les crêtes les plus étroites, aux sols les moins profonds, sont boisées de taillis de feuillus et de récentes plantations de conifères et merisiers. On distingue, derrière d'anciennes haies bocagères sur talus, des taillis issus d'enrichissements ainsi que des plantations de résineux. Parfois, les vues s'en trouvent limitées, voire fermées, offrant des ambiances plus boisées et plus intimes.

### ● Grandes parcelles cultivées sur les reliefs les plus doux

Sur les versants les moins accidentés, les terrains aux sols plus profonds sont cultivés en blé, avoine, maïs ensilage, colza... Ce type de cultures a favorisé le regroupement de parcelles et la suppression de nombreuses haies, créant ainsi des points de vue sur le lointain.



Prairie permanente vallonnée, pâturée par des vaches. La parcelle est bordée d'une haie composée d'arbres de haut-jet (chênes, châtaigniers, frênes), vers Les Fontnelles ; Les Champeaux.

## ● Une architecture traditionnelle diversifiée

L'architecture est plutôt variée : époques, styles, moyens et matériaux se mêlent au fil du territoire. Ainsi, au cœur de Vimoutiers et Gacé, des bâtiments de la reconstruction côtoient des hôtels du XIX<sup>e</sup> siècle avec un traitement des façades hétérogène. Les constructions en campagne diffèrent également, notamment selon les moyens des propriétaires : tantôt bois et briques, tantôt pierres de taille.



Place de La Libération à Gacé : front urbain issu de la reconstruction. Bien que la brique et l'ardoise dominent, le traitement des façades reste hétéroclite : enduits peints, moellons de granit. La tuile et les pans de bois sont plus rares. Notons la forte présence de la voiture sur l'espace public.



Hôtel fin XIX<sup>e</sup> siècle : encadrement brique ; Gacé.



Corps de ferme ancien composé de quatre bâtiments à pans de bois et briques ; sur la RD 703 vers les Fontenelles.



Bâtisse en moellons de calcaire avec encadrements et chaînages d'angles en pierres de taille. Ailes de la bâtisse en briques avec encadrements en granit sous ardoises. Sur la RD 26 vers Survie.

## Matériaux et architecture



*Les spécificités locales liées à l'usage de certains matériaux de construction ainsi qu'à un type d'architecture contribuent à la caractérisation d'un paysage. C'est pourquoi elles font l'objet d'une analyse.*

Les matériaux de construction que l'on retrouve au sein de l'unité paysagère sont plutôt variés et peuvent parfois donner une impression de patchwork architectural. Un même bâtiment peut être composé de façades aux matériaux différents.



**Maçonnerie** : Pans de bois avec de nombreux matériaux de remplissage (terre crue, tuileaux etc...) donnant une impression de patchwork, briques (surtout dans le sud) et localement calcaire (à proximité des lieux d'extraction).

**Linteaux et encadrements de fenêtre** : bois, calcaire ou brique.

**Toitures** : Chaume (toitures à fortes pentes caractéristiques), tuiles plates ou ardoises.



## Qualification de l'unité paysagère



Qualifier un paysage vise à expliciter les représentations sociales et les systèmes de valeurs associés à ce paysage.

Ces représentations et systèmes de valeurs sont soumis à diverses influences qui se diffusent et se stabilisent à différents niveaux d'organisation sociale. L'Atlas des paysages en considère deux en particulier :

- les représentations qui font référence à une culture locale, et qui traduisent la manière dont les habitants perçoivent et vivent leur territoire. Celles-ci ont été collectées lors des Ateliers du paysage et ont été intégrées à l'atlas selon les principes suivants :
  - si les paysagistes partagent les modifications apportées par les participants des ateliers, ils les font leur, et le texte ne rendra pas compte des modifications apportées ;
  - si les paysagistes ne partagent pas les modifications proposées par les participants des ateliers, le texte rendra compte et explicitera les différences d'appréciation ;
  - si les paysagistes et les participants aux ateliers ne mettent pas en avant les mêmes dynamiques et tendances d'évolution, il en sera rendu compte ;
  - enfin, si les ateliers ont mis en avant des attachements locaux particuliers, la caractérisation des unités proposées par les paysagistes, rendra compte de ces attachements particuliers.
- les représentations paysagères qui renvoient à une culture académique et sont véhiculées par les arts (littérature, peinture, photographie, cinéma...), les médias... Une recherche bibliographique a permis de rassembler les éléments les plus évoqués au fil de l'histoire.

## L'unité paysagère telle qu'elle est perçue localement

### ● L'appropriation du nom

L'intitulé « *Les grandes vallées encaissées du Pays d'Auge* » suscite l'adhésion des participants dans un premier élan. Puis une habitante s'interroge sur la pertinence de qualifier les vallées si caractéristiques du Pays d'Auge. « *N'est-ce pas un peu trop prétentieux ? Oui, nos vallées sont marquées, mais elles ne sont pas grandes* ». Pour une autre participante, ce qualificatif de « *grandes* » souligne bien le relief marqué du paysage. C'est bien cela qu'elle apprécie. Après quelques échanges, l'intitulé qui semblerait plus approprié serait « *Les vallées encaissées du Pays d'Auge* ». Le choix de conserver le qualificatif « *grandes* » correspond dès lors à une volonté de marquer l'importance du relief au sein de ce territoire, comparativement aux autres unités paysagères régionales.

## Ateliers du paysage

## Les éléments structurants et ponctuels reconnus

Dans les discours des participants aux ateliers, l'unité paysagère se définit comme un « *paysage assez hétérogène où se succèdent des secteurs de vallons et des plaines ouvertes avec des vergers et des bois. Le potentiel agricole est modéré sur les vallons qui étaient réservés à l'élevage* ».



Ateliers du paysage - Gacé  
Sandrine Manusset

C'est bien ce contraste qu'on retrouve dans les lieux emblématiques cités par les participants lors de l'atelier exploratoire : le village de Guerquesalles pour son point de vue remarquable sur la « Vallée de la Vie avec un paysage lunaire », le village de Crouttes pour son « relief très accidenté », la ville de Vimoutiers qui « part vers Livarot le long de l'ancienne voie ferrée », le village d'Aubry-le-Panthou pour « la présence d'un centre tibétain et ses coteaux de champs de genêts ». Le village de Camembert reste incontournable ainsi que Les Champeaux-en-Auge. Ces lieux se situent dans la partie nord de l'unité paysagère.



Les Champeaux-en-Auge - Eric Benoît

Au fil des discussions et du travail sur le bloc diagramme, le paysage se décline en trois éléments majeurs.

Le premier élément structurant est la présence de **vallées bordées de pentes boisées**. Pour les habitants, il faudrait distinguer les vallées principales avec un lit élargi comme la vallée de la Touques et les vallées plus resserrées comme la vallée de la Vie protégeant, en leur cœur, des prairies, zones de pâture pour l'élevage bovin. Les habitants ne se lassent pas de parcourir et continuer de découvrir ces paysages par la pratique de la randonnée, au fil du maillage important des « *petits chemins* » qui sont en grande partie classés dans les Plans départementaux des itinéraires de promenades et de randonnées (PDIPR). L'empreinte des boisements dans le paysage est reconnue comme limitée en Pays d'Auge. Seule la forêt de Chaumont est citée.

Ce qui est désigné sous l'intitulé de **bocage** rassemble dans les discours, à la fois, le maillage constitué des lignes de talus arborés et l'unité agro-pastorale traditionnelle qui associe l'élevage de vaches et de moutons à la culture des pommiers à cidre. Cet élément paysager se compose de la **maison à colombage**



Survie - Eric Benoît

**au sein de cet ensemble agricole**, si caractéristique à la fois du Pays d'Auge et du Pays d'Ouche. C'est la composition emblématique d'un ensemble de bâtiments, d'exploitation et d'habitation, qui peut accueillir une unité familiale de 3 générations. Le bâti se dresse au milieu des parcelles agricoles, entre des prairies, des vergers basses-tiges et des vergers hautes-tiges selon qu'on y laisse déambuler ou pas les animaux domestiques (moutons, vaches, chevaux). Cette structuration reste, aujourd'hui, active et emblématique du Pays d'Auge pour les habitants. Sont également citées les formes de vergers intensif : ces vergers basses-tiges qui se distinguent par l'alignement rectiligne des pommiers, aux troncs dégagés de leurs tiges pour laisser passer les engins agricoles. Ces vergers sont apparus il y a une vingtaine d'année, et se distinguent des formes de vergers traditionnels par leur aspect et leur mode de production.



Survie - Eric Benoît

Les « **petits villages** » sont le troisième élément structurant cité par les habitants. Cela renvoie à l'occupation traditionnelle en « *bourgs* » en parallèle de « *l'habitat dispersé du bocage avec sa ferme en colombage* ». Pour les participants, cette organisation en « *petits villages* » distingue le Pays d'Auge ornaï de son voisin de l'Eure. Cette identité architecturale forte du Pays d'Auge est portée par ses maisons basses aux larges toits d'ardoises. Le patrimoine des bourgs complète la palette des nombreux manoirs et châteaux dont une partie seulement est accessible au public. Le château de Gacé qui est aussi la mairie, a accueilli les ateliers. Est également cité, le Manoir de la Croix à Résenlieu qui est tout proche de Gacé.

## Ateliers du paysage

## Entre modèles locaux et globaux, des motifs d'attachement partagés ou plus confidentiels

Certains éléments du paysage des « Grandes vallées encaissées » font l'objet d'une attention particulière, aussi bien à l'échelle locale que globale. C'est le cas notamment du village de Camembert, devenu symbole de l'unité, du département, de la région, voire de la France à l'étranger. Notons également le motif du verger de pommiers et des fermes à pans de bois au sein de reliefs bocagers ondulés.

D'autres motifs et sites font eux, l'objet d'un attachement uniquement local tels que :

- l'organisation de l'unité en petits villages tels que Guerquesalles pour son point de vue remarquable sur la vallée de la Vie, le village de Crouttes pour son « relief très accidenté », le village d'Aubry-le-Panthou ;
- la présence de nombreux manoirs et châteaux comme le château de Gacé ou le manoir de la Croix à Résenlieu ;
- la ville de Vimoutiers qui « part vers Livarot le long de l'ancienne voie ferrée » ;
- la Forêt de Chaumont.

## Les limites de l'unité paysagère



*Une unité paysagère est distinguée des unités paysagères voisines par des limites qui peuvent être nettes ou progressives. Celle-ci a été définie pour être en cohérence avec les unités définies au niveau national, elle est pertinente pour une lecture à une échelle du 1/100 000.*

## LES VALLÉES ENCAISSÉES DU PAYS D'AUGE - Caractérisation des limites de l'unité paysagère

L'unité paysagère se prolonge au delà de la limite administrative. Cette continuité paysagère apparaît comme évidente du fait de la présence des vallées principales orientées nord/sud (vallée de la Vie et vallée de la Touques).

Unité paysagère voisine :  
"La plaine d'Argentan"

La limite suit le relief et "déborde", comme cela a été noté par les habitants lors des ateliers, vers la plaine de la Dives où l'on retrouve, sur une frange d'environ 3 km de large, des éléments caractéristiques de l'unité paysagère des vallées encaissées du Pays d'Auge : bocage resserré, maisons à pans de bois etc...

Unité paysagère voisine :  
"Plaine et vallonnements du Merierault et de la Haute Sarthe"

Limite progressive jusqu'au Sap-en-Auge (identifié par les habitants comme "faisant partie intégrante de l'unité paysagère"). On passe progressivement d'un paysage caractérisé par la présence de pâtures, de bocage, de boisements et de petites vallées vers un paysage beaucoup plus plat et beaucoup plus ouvert (paysage de grandes cultures).

La forêt de Chaumont marque une limite nette avec l'unité voisine avec d'un côté une lisière située en bordure de plateau, d'où partent les premiers vallons, et de l'autre une lisière tournée vers des paysages plans de grandes cultures.

Unité paysagère voisine :  
"Le Pays d'Ouche : entre bocage et cultures"

La limite apparaît comme nette. Elle se superpose à une ligne de crête qui marque la limite entre plusieurs bassins versants: La Vie, la Touques et l'Orne.

Agence AGAP Urbanisme & Paysage

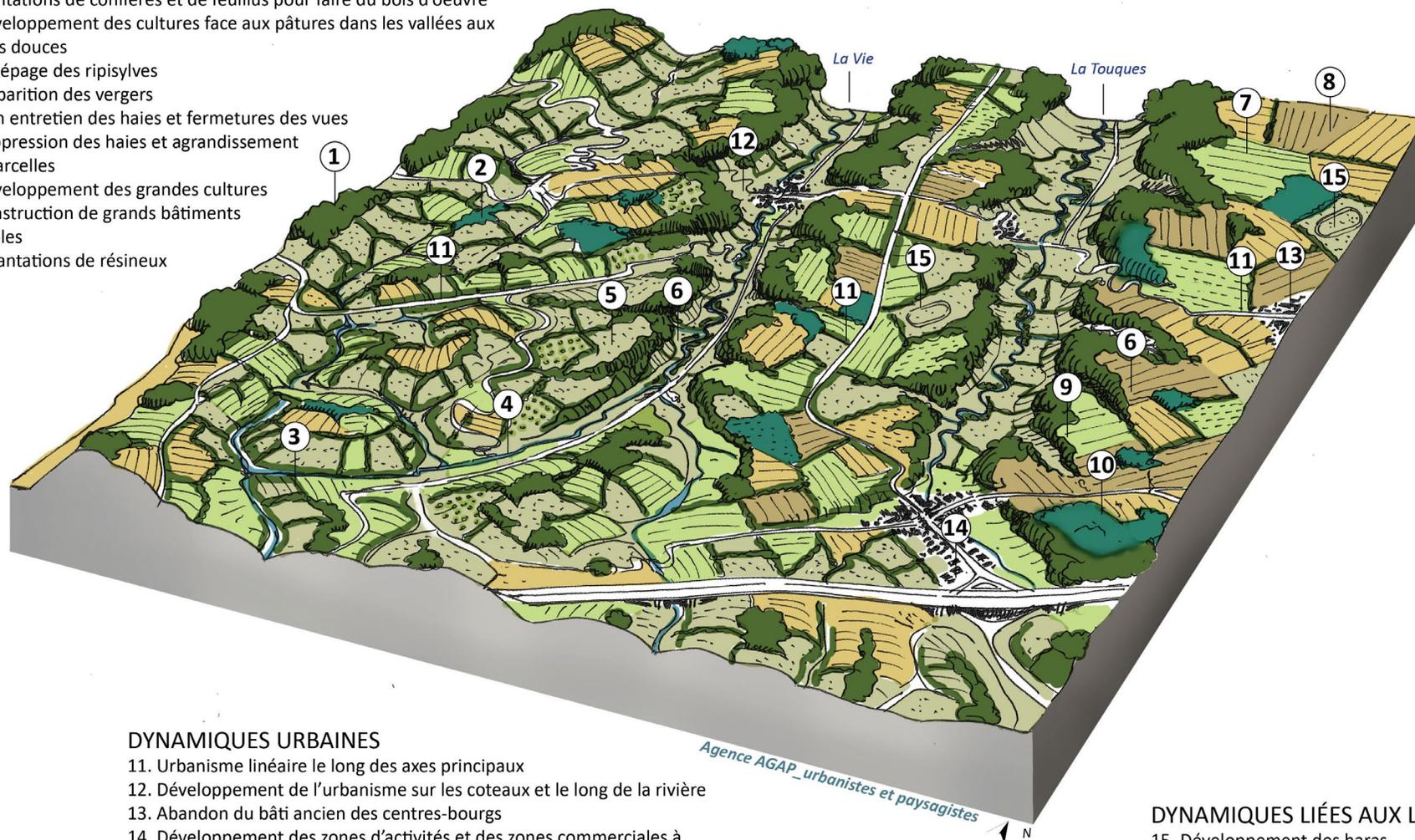
Légende :	
Limites paysagères progressives	.....
Limites paysagères nettes	————
Zones urbanisées	
Forêts/ Réseau bocager	
Espaces agricoles	
Réseau hydrographique	



## LES GRANDES VALLÉES ENCAISSÉES DU PAYS D'AUGE - Dynamiques paysagères

### DYNAMIQUES AGRICOLES ET SYLVICOLES

1. Boisements spontanés des sommets et du haut des coteaux
2. Plantations de conifères et de feuillus pour faire du bois d'oeuvre
3. Développement des cultures face aux pâtures dans les vallées aux pentes douces
4. Recépage des ripisylves
5. Disparition des vergers
6. Non entretien des haies et fermetures des vues
7. Suppression des haies et agrandissement des parcelles
8. Développement des grandes cultures
9. Construction de grands bâtiments agricoles
10. Plantations de résineux



### DYNAMIQUES URBAINES

11. Urbanisme linéaire le long des axes principaux
12. Développement de l'urbanisme sur les coteaux et le long de la rivière
13. Abandon du bâti ancien des centres-bourgs
14. Développement des zones d'activités et des zones commerciales à proximité de l'autoroute

### DYNAMIQUES LIÉES AUX LOISIRS

15. Développement des haras

## Les dynamiques paysagères à l'oeuvre



*L'analyse de l'évolution des paysages et des dynamiques générales repose à la fois sur les dynamiques réelles : à partir de la base de connaissances issues de l'inventaire des paysages (2001), d'un travail de terrain, de l'étude de données statistiques (données INSEE, Fichier des Logements par Communes, Mise à jour des informations cadastrales, Registre Général Parcellaire, Etablissement Public Foncier de Normandie, des Fichiers fonciers (DGFIP) et Sitadel 2), de données photographiques : vues aériennes de l'IGN - années 50 et prises de vues obliques (observatoire de la DREAL depuis une vingtaine d'années) ; mais également sur les dynamiques perçues par les habitants, à partir des données récoltées lors des Ateliers Paysages à l'échelle locale.*

### Dynamiques paysagères analysées par les paysagistes

Sur l'ensemble de l'unité paysagère, l'atlas de 2001 relevait le phénomène de la concentration des exploitations agricoles avec une série de conséquences. Ainsi, l'élargissement de la maille parcellaire a entraîné la suppression de haies. Celles-ci sont en outre moins entretenues, les têtards disparaissent et les plantis montent en basses strates. Les vergers de pommiers reculent de manière spectaculaire. Il mentionnait, également, l'une extension des labours de maïs-fourrage sur les pentes accessibles.

Dans cette partie, les dynamiques sont décrites par structure paysagère. Elles sont ensuite mises en perspective avec les dynamiques perçues localement lors des ateliers.

● **Dynamiques de la structure paysagère n°1 : les grandes vallées encaissées de la Vie et de la Touques**



Les talus bocagers et la ripisylve, peu entretenus depuis plusieurs décennies, tendent à fermer le paysage du fond de vallée.



Moins entretenues, la hauteur des haies bocagères et l'épaisseur de la forêt ripisylve ont augmenté, participant à la fermeture des points de vue lointains depuis le fond de vallée.  
 Comparaison des photos aériennes 1990 et 2017 ; (Données Remonter le temps IGN & Géoportail).

Le motif identitaire du pré-verger est en forte régression depuis les années 1950, et cela, au niveau des différentes composantes paysagères (fond de vallée, coteau, rebord de plateau), mettant en péril l'image d'Épinal de la Normandie. Les parcelles restent globalement de tailles similaires contrairement aux dynamiques présentes il y a plus de 20 ans, mais l'arbre isolé et/ou en alignement au sein des parcelles, disparaît pratiquement des paysages.



Les prés-vergers encore présents dans années 1990, ont aujourd'hui régressé au profit de simples pâtures ainsi que de prairies de fauche et de parcelles cultivées.  
 Comparaison des photos aériennes 1990 et 2017 ; (Données Remonter le temps IGN & Géoportail).



Développement des cultures face aux pâtures sur les pentes les plus douces. Comparaison des photos aériennes 2000 et 2014. Photos DREAL / ROMEO INDIA (2000) et Marc HELLER (2014).

Poursuivant la tendance identifiée en 2001 (atlas initial), une diminution de la part des pâtures et la diversification agricole participent à créer de nouveaux motifs paysagers. Autrefois « sèches » car calcaires, les petites vallées secondaires, perpendiculaires aux vallées de la Touques et de la Vie accueillent, aujourd'hui, des plans d'eau, parfois en paliers successifs. Sur le barrage est parfois aménagée une route qui permet de traverser ces vallées exigües et d'offrir des points de vue sur la vallée principale en contre-bas. Cette diminution, de la part des prairies et fourrages sur le territoire, est aussi mise en évidence d'après le Registre Parcellaire Général (RGP).



Les plans d'eau ont investi le creux des vallées secondaires, comme ici au niveau de Le Vitou, non loin de Vimoutiers. A proximité des principaux bourgs et villes, les coteaux traditionnellement exploités en pré-vergers sont aujourd'hui largement colonisés par des pavillons. Ceux-ci s'implantent stratégiquement sur les coteaux exposés au sud, le long des routes. Sur certains secteurs, leur implantation aléatoire dans la pente ainsi que l'architecture à la faible capacité d'intégration, ont un fort impact sur les paysages de coteaux bocagers. Comparaison des photos aériennes 1950 et 2017 ; (Données Géoportail).



Développement urbain sur les coteaux pâturés ; lisière urbaine de Vimoutiers.

La consommation foncière est relativement importante (entre 1 000 et 2 000 m<sup>2</sup> par nouveau local) sur les communes de l'unité qui ont un volume de construction significatif. Cette dynamique est nationale et affecte les espaces naturels et agricoles au profit d'une urbanisation individuelle de type pavillonnaire. Sources des données fichiers fonciers (DGFIP) et Sitadel2.



Vieillesse et faible renouvellement des vergers au sein des deux principales vallées de la Vie et de la Touques ; ici à Guerquesalles.

- **Dynamiques de la structure paysagère n°2 : les plateaux tabulaires très ouverts (grandes cultures, haras)**



Cet espace connaît une régression de son bocage, les haies sont plus hautes mais moins présentes. Les essences des forêts changent, au profit d'espèces mono-spécifiques de résineux. L'urbanisation s'y est faite de manière linéaire et discontinue le long de la RD12.



L'apparition d'une urbanisation linéaire, ici le long de la RD 979, aux Mares Hary, s'est accompagnée d'une simplification forte de la structure bocagère et de la disparition presque totale du pré-verger au profit de prairies de fauche et de labours. Comparaison des photos aériennes 1950 et 2017 ; (Données Géoportail).



L'apparition de vastes haras dans la deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle, s'accompagne d'une diversification au profit des prairies de fauche et céréales ainsi que de la disparition pré-vergers et de l'animal. Les bovins ont été remplacés par des chevaux parqués dans des boxes individuels. (La Cognardière). Comparaison des photos aériennes 1950 et 2017 ; (Données Géoportail).

Le bocage régresse entre 1998 et 2012, dans une proportion toute relative comparativement à l'ouest du département. Seuls quelques territoires, comme la commune de Camembert, constatent une évolution positive de leur densité brute des haies en mètre par hectare entre 1988 et 2012. Pour la majeure partie de l'unité, le bocage a reculé de 100 à 300 mètres de haies par hectare (Evolution de la densité : Etude statistique de la dynamique bocagère menée (DREAL) Densité de haies en 2018 : Géonormandie DRAF).



La forêt gagne en surface sur le plateau, mais surtout change en terme d'essences et de types d'exploitations, comme ici dans la Forêt de Chaumont. Comparaison des photos aériennes 1950 et 2017 ; (Données Géoportail).

La forêt mixte de feuillus a laissé place à de vastes plantations mono-spécifiques de résineux, plantés et organisés en parcelles géométriques selon une logique d'exploitation du bois (alignement, chemin d'exploitation pour débardage). Cette forêt est synonyme de nouveaux paysages, plus austères et homogènes, car mono-spécifiques, et dominés par un feuillage persistant sombre. Par les coupes rases fréquentes, cette typologie de forêt est aussi en évolution permanente. Ces coupes sur sols acidifiés par les conifères, sont créatrices de percées visuelles saisissantes cadrées par les boisements. Elles favorisent, par ailleurs, la repousse d'une végétation de lande d'apparence naturelle.



Comparaison des photos aériennes 1950 et 2017 ; (Données Géoportail).

Des exploitations agricoles laitières, organisées autour de 4 ou 5 bâtiments aux volumétries imposantes, voient le jour sur le plateau. Cette implantation est accompagnée par une simplification du maillage bocager alentour, transformé en parcelles de prairies de fauche, céréales ou maïs ensilage, semées pour nourrir le bétail. Ainsi, les paysages sont moins complexes, les haies plus hautes mais en régression. Quant à l'arbre isolé, il a pratiquement disparu.



Bâtiments agricoles volumineux qui écrasent le paysage et ferment l'horizon herbagé du plateau ; vers la jambonnaie sur la RD 12.



Comparaison des photos aériennes 1950 et 2017 ; (Données Géoportail).

La lisière urbaine est devenue très diffuse et la trame urbaine éclatée, malgré un tissu ancien très dense et resserré au Sap-en-Auge. Les bâtiments d'activité et les pavillons participent également à rendre difficile la lecture de l'entrée de ville qui s'étend aujourd'hui de façon discontinue le long de la RD 12, sur plus de 600 mètres de part et d'autre du centre historique. Cette dynamique s'accompagne d'une forte simplification des paysages agricoles, dans lesquels la haie disparaît à mesure que l'on s'éloigne des exploitations. La mosaïque de petites parcelles (environ 1 ha) a laissé place à des paysages plus ouverts liés aux céréales.



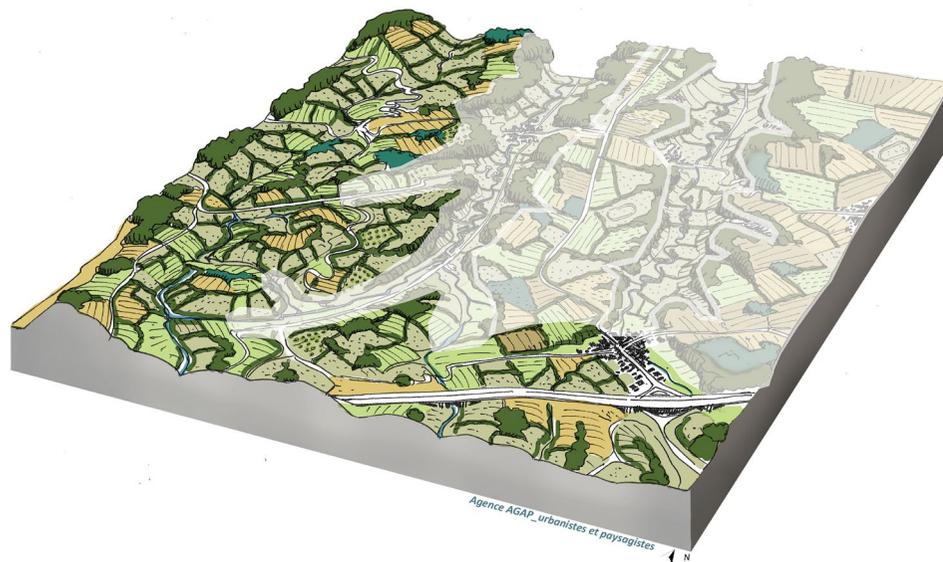
Maisons et commerces dans un tissu urbain ancien qui nécessitent une politique active pour lutter contre leur abandon en centre-ville, au Sap-en-Auge.

La vacance des logements et commerces augmente, dynamique caractéristique des petites villes et qui n'épargne pas le territoire. La commune de Vimoutiers est particulièrement concernée avec 300 logements vacants supplémentaires entre 2007 et 2015, atteignant ainsi plus de 15 % de logements vacants, d'après les Fichiers fonciers (DGFIP) et Sital 2.



Entrée de ville constituée de zones techniques et artisanales aux parcelles délimitées de grillages et d'espaces verts reliques et alignements de peupliers, qui méritent une amélioration au regard de la qualité de la ZPPAUP (centre ancien) ; entrée du Sap-en-Auge.

● **Dynamiques de la structure paysagère n°3 : les entrelacs de vallons bocagers**



Le paysage a évolué. Depuis une soixantaine d'années, les petites parcelles encadrées d'un maillage dense de haies ont fait place à des paysages plus ouverts en fond de vallon. Les parcelles en haut de relief se sont enrichies, tandis que des bâtiments agricoles se sont implantés en position dominante. L'habitat et le commerce troglodytes dans les falaises de craie sont à l'abandon tandis que l'urbanisation se fait le long des axes de circulation principaux.



Comparaison des photos aériennes 1950 et 2017 ; (Données Géoportail).  
La mosaïque complexe de petites parcelles en pré-vergers et prairies permanentes bordées d'un maillage dense de haies, a laissé place à des paysages plus ouverts en fond de vallon.



Coupe rase de la ripisylve et simplification de la trame parcellaire ; La Bérardière, le long de la RD26.

Politique de développement du tourisme vert autour du terroir : Camembert, village internationalement connu pour son fromage. Architecture figurative peu intégrée aux paysages urbains traditionnels de la vallée.





Mise en place de bâtiments agricoles en position dominante qui viennent fermer les vues sur le coteau voisin.



Haie bocagère ancienne au premier plan et plantation récente de mérisiers (*Prunus avius*) en second plan (à la place d'une pâture) ; sur la RD 703 vers Le Vieux Château.



Plantation de résineux sur la crête ; sur la RD 703 vers Le Vieux Château.



Habitat et commerces troglodytes dans les petites falaises de craie, à l'abandon, à Crouttes.



Bâtiment en pans de bois et briques ayant été successivement et de façon peu équilibrée, transformé avec des parpaings ; vers Saint-Evrout-de-Montfort sur la RD 721.



Zone d'activités de Beaumont aux abords de l'autoroute A28.

## Les dynamiques perçues lors des ateliers

Pour les habitants, « *dans le Pays d'Auge, c'est le maintien des petites exploitations agricoles qui permet le maintien du paysage de bocage* ». La première caractéristique de la dynamique des paysages est d'être contrastée dans la mesure où « *dans un espace de 4 km seulement, on peut voir du paysage préservé et du paysage en voie de disparition* ». La deuxième dynamique est la disparition des haies, des vergers et des prairies. Cette évolution des paysages est regrettable pour certains, et pour d'autres, une simple évolution des paysages.

La disparition des haies résulte de l'évolution des pratiques agricoles qui nécessitent des parcelles de plus en plus grandes, l'abattage des haies permettant l'agrandissement des parcelles et le passage d'engins de plus en plus volumineux. Les parcelles céréalières, qui viennent remplacer les zones de pâture, façonnent également cette unité paysagère, sur les plateaux d'abord, puis aujourd'hui dans les vallées. Ce paysage céréalier « *qui se diffuse depuis l'Eure voisin* », traduit à regret le malaise des exploitations d'élevage initialement présentes sur le territoire. « *Les vaches sous les pommiers sont remplacées par les parcelles céréalières de grande taille* ». Pour les participants, « *ces parcelles céréalières, c'est la plaine, c'est le désert* ». Est également très vite évoquée, la mise en labours de fortes pentes comme aux alentours de Camembert. Des habitants-agriculteurs rappellent que « *les raisons de ces évolutions, dans les pratiques agricoles, sont essentiellement dues aux contraintes économiques auxquelles il faut bien répondre* ».

Ce rapport d'opposition entre les différentes pratiques agricoles en cours se résume par une opposition des mots dans les discours : la plaine s'oppose à la prairie comme la culture [forcément] céréalière à l'élevage [forcément] traditionnel.

### Ateliers du paysage

Après l'évolution des pratiques agricoles, le deuxième facteur de disparition des haies mis en avant est l'extension de l'urbanisation et l'installation de « *nouveaux* » habitants « *qui ne sont pas originaires de la région* » et qui, de ce fait ne possèdent pas « *la culture de la haie comme ici* ». « *Lorsqu'il y a un nouveau propriétaire, la première chose qu'il fait, est d'abattre les arbres* » souligne un participant. Ainsi, l'intérêt du talus arboré n'est pas partagé par tous les habitants. Les discours rapportent également la situation paradoxale de propriétaires au contraire, très soucieux de maintenir les talus. « *Mais ces nouveaux habitants ne savent pas qu'une haie doit s'entretenir avec des phases nécessaires de coupes à blanc. C'est fondamental pour préserver la haie. L'entretien des haies fait partie de notre culture, de notre identité* ».

Un représentant de la Chambre d'Agriculture précise que l'une des difficultés rencontrées aujourd'hui dans la démarche de préservation du bocage, est le fait d'avoir aujourd'hui, d'une part, des haies très jeunes et d'autre part, des haies très anciennes. Cette situation n'est pas favorable à la dynamique globale du maintien du bocage. Le PLUi de la Communauté de communes de la Vallée d'Auge et du Merlerault a proposé un inventaire des haies à préserver selon plusieurs critères de sélection. Pour asseoir une dynamique de coopération avec les propriétaires, le règlement d'urbanisme ouvre, dans des cas précis, des possibilités de compensation écologique à l'arrachage d'une haie. Comme pour venir clôturer le sujet des haies et du bocage, le représentant de la Chambre d'Agriculture fait remarquer que « *l'image du bocage que nous avons en tête est celui d'après-guerre* ». Il est important de rappeler qu'avant les années 1880, les paysages ornais étaient plus ouverts qu'en 1950, l'agriculture de l'époque étant majoritairement orientée vers la production de céréales. C'est entre 1880 et 1930 que l'essentiel du bocage ornais a été installé (haies et prairies), en parallèle du développement de l'élevage pour alimenter les marchés parisiens.

La disparition des vergers de pommiers révèle autant la baisse, voire la disparition de la consommation locale de cidre, que la compétition foncière qui s'est développée entre les différentes activités agricoles, ces vingt dernières années. « *Les vergers sont de plus en plus arrachés parce qu'ils ne sont plus utiles. Les pommes à cidre n'intéressent plus. Le marché du cidre est en berne* ». Un représentant de Maisons Paysannes de France souhaite relativiser

ce constat en rapportant l'expérience d'une jeune agricultrice, nouvellement installée en Pays d'Auge et qui vend l'ensemble de sa production aux États-Unis. La poursuite de son intervention montre que « *la disparition des haies et des vergers est due à la valorisation insuffisante des terroirs qui est pourtant tout à fait possible avec des labels comme les AOC. Il faut valoriser les produits locaux à travers une stratégie de diversification et non de standardisation comme on le fait malheureusement. Dans cette voie, nous ne serons jamais compétitifs. On peut avoir le même raisonnement pour l'élevage en mettant en avant que nos vaches mangent de l'herbe. A l'échelle mondiale, c'est loin d'être aujourd'hui une réalité courante* ». Ainsi, un consensus se dégage pour dire qu'une politique du paysage est, ou doit être, associée indéniablement à une politique agricole.

## Ateliers du paysage

### Entre dynamiques réelles et dynamiques perçues

Le paysage de bocage complexe, constitué de haies, de pâtures de vaches sous vergers, reste le symbole de l'unité paysagère pour les habitants (cf. 3.1.2. Les éléments structurants et ponctuels reconnus). Cependant, les mutations paysagères à l'œuvre depuis les années 1950, semblent bien perçues.

Si certains déplorent la disparition progressive des haies et des pommiers à cidre, certains y voient une évolution normale des pratiques agricoles (simplification parcellaire, développement des grandes cultures) et des pratiques urbanistiques (coupes de haies par les nouveaux habitants).

Par ailleurs, la présence nouvelle de haras est accueillie favorablement par les habitants. Ces derniers y voient même une importante dynamique qui tendrait à supplanter les herbages pour les vaches.

Cependant, différentes mutations ne sont pas du tout évoquées par les participants lors des ateliers :

- l'enfrichement de certains coteaux, des crêtes, des rebords de plateaux et des fonds de vallées accidentés,
- la plantation de conifères et de feuillus sur le plateau et les crêtes,
- l'urbanisme linéaire le long des axes principaux (RD 26, RD 979, etc...),
- le développement de zones artisanales et de zones commerciales au niveau des entrées des villes principales (Gacé, Vimoutiers, Le Sap, Pontchardon) et aux abords de l'autoroute A28, (ex : Zone d'activités de Beaumont à Coulmer),
- la dévitalisation de certains bourgs et villes, dont les maisons anciennes sont abandonnées (ex : Le Sap-en-Auge),
- la mise en place de bâtiments agricoles de grandes dimensions sur les paysages de coteaux ou de plateaux,
- le mitage urbain de certains coteaux les mieux exposés, à proximité des principales villes et bourgs (ex : vers Pont Percé, aux abords de Vimoutiers).

## Atouts / faiblesses / opportunités / menaces



A partir d'une analyse alliant l'analyse des paysagistes et les perceptions locales, les forces et les faiblesses de l'unité paysagère ont fait l'objet d'une synthèse.

D'un point de vue sociologique, ce chapitre renvoie à 4 points :

- Pour les habitants, les enjeux de préservation des paysages, c'est « *le maintien du paysage de bocage [qui] passe par le maintien des petites exploitations* ». L'évolution des pratiques agricoles, qui est marquée par le remplacement des prairies par les cultures et l'extension de celles-ci sur des pentes non cultivées autrefois, est considérée comme la menace la plus visible pesant sur les paysages du Pays d'Auge. La conciliation à trouver entre les enjeux de préservation du paysage et les enjeux économiques des activités agricoles, tout particulièrement, est délicate et presque par définition, conflictuelle mais pas insurmontable. Les actions de replantation de haies pour le développement de la filière « bois énergie » en sont un exemple.
- La deuxième menace, peut-être plus insidieuse, concerne les modalités de l'extension de l'urbanisation. Au-delà de consommer des espaces agricoles et naturels, c'est bien la diversité des perceptions sociétales de la « haie » et du « talus arboré », entre les « habitants d'ici » et les « habitants d'ailleurs », qui est mise en exergue. Cette menace peut être plus facilement réduite par le règlement des documents d'urbanisme et par des actions de sensibilisation visant à créer « une culture du bocage » pour corriger le flou existant aujourd'hui auprès d'une partie de la population, entre le besoin de préserver le bocage et le besoin d'entretenir le bocage par la pratique régulière d'opérations de recépage ou de balivage.

- L'activité touristique qui fait la promotion des paysages est, sans nul doute, un facteur positif au maintien de la qualité paysagère. Le développement touristique a induit une image positive et un sentiment d'appartenance fort pour les territoires. Il a motivé également par ricochet, l'installation de « nouveaux habitants » dont l'intérêt et les ressources financières ont permis et continuent de permettre la réhabilitation du bâti ancien « dans le respect des traditions ». Cependant, il convient de souligner le besoin d'attention qu'il peut exister au niveau des communes de ne pas créer de sentiments de dépossession voire de concurrence entre les « anciens habitants » et les « nouveaux habitants ».
- Enfin, chacun s'accorde à reconnaître que la prise de conscience engagée depuis quelques années sur l'importance des paysages et la richesse qu'ils représentent pour les territoires, est importante et partagée par une diversité d'acteurs. C'est également cette prise de conscience qui est l'opportunité majeure pour engager aujourd'hui des politiques de gestion des paysages.

Ateliers du paysage

## Atouts et opportunités

### ● **Paysages emblématiques de l'identité Normande**

- Unité paysagère identifiée comme l'image d'Épinal par excellence de la Normandie avec des vallons occupés par des vaches pâturent paisiblement sous des pommiers en fleurs devant une maison à pans de bois.
- Maillage bocager globalement dense.
- Présence, sur la partie nord de l'unité paysagère, de villages et lieux emblématiques pour leur qualité paysagère et patrimoniale : Guerquesalles avec son point de vue sur la vallée de la Vie, le village de Crouttes pour son relief accidenté, Vimoutiers, Aubry-le-Panthou, Camembert...
- Présence de vallées pâturées où coulent des rivières aux nombreux méandres avec des ripisylves denses.

### ● **Paysage « marketing »**

- Présence de lieux cultes pour les amateurs de fromage avec Camembert dans l'Orne.
- Paysage du Pays d'Auge utilisé pour son « image » que l'on retrouve sur les emballages des fromages.

### ● **Éléments d'architectures caractéristiques des unités paysagères du Pays d'Auge**

- Présence de nombreuses maisons à colombage caractéristiques de l'unité paysagère.
- Patrimoine important au sein des bourgs avec des maisons basses aux larges toits d'ardoise.
- Présence de nombreux manoirs et châteaux : Château de Gacé ou le Manoir de la Croix à Réseulieu...
- Présence d'un patrimoine lié à la reconstruction (patrimoine XX<sup>e</sup> siècle) dans les centres anciens de Vimoutiers et de Gacé.

### ● **Présence d'espaces de promenade**

- Maillage important de petits chemins classés dans les plans départementaux des itinéraires de promenades et de randonnées (PDIPR).
- Routes sinueuses et pittoresques bordées de haies multi-états.

## Faiblesses et menaces

### ● **Recul des prairies et des vergers**

- Vieillesse et faible renouvellement des vergers.
- Développement des cultures face aux pâtures dans les vallées aux pentes douces.
- Développement des haras qui concurrencent l'activité agricole dite « traditionnelle ».

### ● **Simplification de l'espace agricole**

- Simplification forte de la structure bocagère.
- Manque d'entretien des haies entraînant une fermeture des vues.
- Implantations de bâtiments agricoles de grandes dimensions parfois mal maîtrisés par rapport aux reliefs et matériaux.

### ● **Urbanisation qui tend à la banalisation des paysages**

- Développement de l'urbanisme sur les coteaux et le long des rivières.
- Développement de zones d'activités et de zones commerciales.
- Développement d'un urbanisme linéaire le long des axes principaux.

## Liste des communes concernées en tout ou partie

- Aubry-le-Panthou
- Camembert
- Les Champeaux
- Champ-Haut
- Champosoult
- Chaumont
- Cisai-Saint-Aubin
- Coudehard
- Coulmer
- Croisilles
- Croutte
- Echauffour
- La Fresnaie-Fayel
- Fresnay-le-Samson
- Gacé
- Gouffern-en-Auge-Guerquesalles
- Le Sap-en-Auge
- Lignéres
- Mardilly
- Mesnil-Hubert-en-Exmes
- Le Ménil-Vicomte
- Mont-Ormel
- Neuville-sur-Touques
- Orgères
- Le Renouard
- Résenlieu
- Roiville
- Saint-Évroult-de-Montfort
- Saint-Gervais-des-Sablons
- Vimoutiers

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie  
Cité administrative - 2 rue Saint-Sever - BP 86002 - 76032 Rouen cedex - Tél. 02 78 26 19 00  
1 rue Recteur Daure - CS 60040 - 14006 Caen cedex 1 - Tél. 02 50 01 83 00

[www.normandie.developpement-durable.gouv.fr](http://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr)

